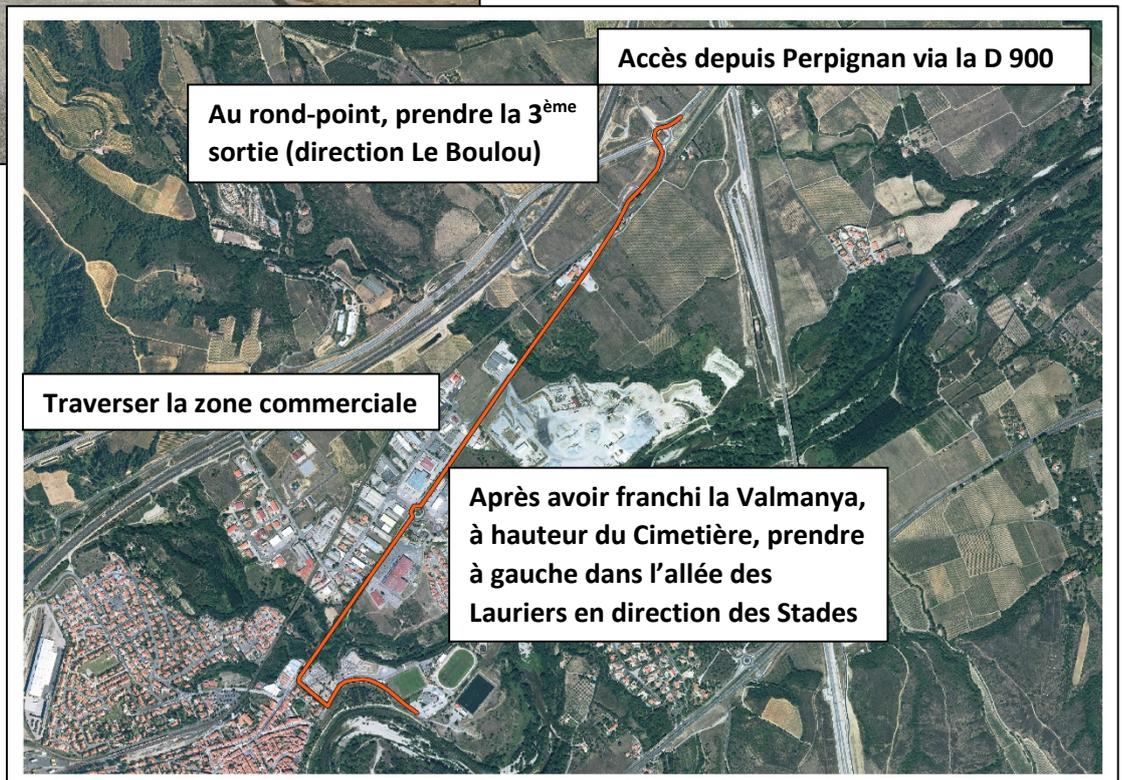


# ASSEMBLEE GENERALE



**SAMEDI 6  
AVRIL 2024**



**COMPLEXE LES ECHARDS  
SALLE MARIE-ROSE CARRERAS  
CAMI DEL MOLI NOU  
LE BOULOU**

Le Président  
Jean-Pierre SANSON

Perpignan, le mardi 5 mars 2024

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents  
d'ACCA - AICA - Chasses gardées affiliées

N/réf : 2024.9 JPS/GT/CF

Objet : Convocation Assemblée générale

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale statutaire fédérale 2024 qui aura lieu le

**Samedi 6 avril 2024 à 8h45**  
**Complexe Les Echards (salle Marie-Rose Carreras),**  
**Cami del Moli nou, au BOULOU**  
(accueil des participants à partir de 8 heures)

Monsieur Thierry BONNIER, Préfet des Pyrénées-Orientales, et Maître Thomas BONZY, Avocat de la Fédération nationale des Chasseurs honoreront de leur présence cette Assemblée générale.

Un repas sera servi à l'issue des travaux.

Je vous transmets le dossier « Assemblée générale 2024 » qui comprend les documents utiles à la préparation de cette réunion.

Je vous rappelle que :

- les fiches-vote des participants doivent nous être adressées avant le 18 mars 2024 impérativement
- conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Fédération, les questions à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée doivent être déposées au secrétariat fédéral au plus tard le 18 mars 2024 (voir fiche dossier).

Ordre du jour :

- rapport moral du Président
- rapport d'activité
- rapport de gestion exercice 2022/2023
- rapport du Commissaire aux comptes
- budget de l'exercice 2024/2025
- affectation des résultats
- vote des résolutions
- tables rondes ACCA
- questions inscrites à l'ordre du jour

L'annonce de l'Assemblée générale a été insérée dans l'Indépendant et l'Agri pour respecter les dispositions de l'article 11 des statuts des Fédérations.

Je compte sur votre présence et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,  
Jean-Pierre SANSON



# L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

## I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Il faut distinguer deux catégories d'adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs :

- ⇒ L'adhérent individuel, titulaire du permis de chasser,
- ⇒ L'adhérent territorial, titulaire d'un droit de chasse, représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse

### **L'adhérent individuel « Le chasseur »**

- ▶ Dispose d'une voix personnelle.
- ▶ Peut donner délégation par écrit à un autre adhérent individuel ou territorial.
- ▶ Peut recevoir délégation par écrit d'autres adhérents individuels.
- ▶ Ne peut détenir plus de 10 pouvoirs issus d'autres adhérents.
- ▶ Doit transmettre à la FDC la liste nominative de ses pouvoirs 20 jours avant la date de l'AG prévue le 06/04/24 (soit impérativement avant le 18 mars 2024).

**Tout adhérent individuel souhaitant participer aux travaux de l'AG doit s'inscrire au siège fédéral au plus tard le 18/03/2024. Au moment de l'inscription, il devra présenter son permis de chasse validé et le timbre vote de la campagne en cours.**

### **L'adhérent territorial « Représentant d'un territoire »**

- ▶ Dispose d'une voix personnelle.
- ▶ Peut recevoir délégation par écrit des voix d'adhérents individuels.
- ▶ Dispose de voix hectares à raison d'une voix par 50 ha ou tranche de 50 ha (plafond 2500 hectares).
- ▶ Peut déléguer ses voix ha à un autre adhérent territorial.
- ▶ Peut recevoir délégation des voix ha d'un autre adhérent territorial.
- ▶ Doit transmettre à la FDC la liste nominative de ses pouvoirs 20 jours avant la date de l'AG prévue le 06/04/24 (soit impérativement avant le 18 mars 2024).

**Un adhérent territorial ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'1/100 du nombre total des adhérents de la campagne précédente soit 63 VOIX.**

▶ Une liste nominative des adhérents participant à l'Assemblée Générale sera établie. Elle comportera le nombre de voix dont chacun d'eux dispose et sera émarginée le jour de l'Assemblée Générale. Un dossier « Assemblée Générale » est adressé d'office par voie numérique à tous les adhérents territoriaux. Ce document sera à la disposition des adhérents individuels au siège fédéral et sur le site internet de la FDC66 pendant les 30 jours précédant l'Assemblée.

## **II - INSCRIPTION D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

### Article 11 des statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs

"Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par lettre recommandée avec accusé réception et reçue au secrétariat de la Fédération VINGT JOURS avant la date prévue pour cette séance".

Les questions ainsi inscrites à l'ordre du jour seront présentées dans un temps de parole fixé par le Conseil d'Administration.

### NOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les questions devront parvenir au siège fédéral impérativement avant le **18 mars 2024**.

Les questions qui parviendraient après cette date limite ne seront ni examinées, ni présentées à l'Assemblée Générale.

**Un constat d'huissier sera effectué le 21 mars 2024.**

## **III - DEROULEMENT AG 2024**

A partir de 08 h 00	Accueil des Adhérents
08 h 45	Début de séance / Remise des médailles
09 h 00	Allocution de Monsieur le Maire du BOULOU
09 h 05	Allocution de Monsieur le Président de l'A.C.C.A. du BOULOU
09 h 10	Désignation du bureau de séance et ouverture des débats
09 h 15	Rapport Moral du Président Jean-Pierre SANSON
09 h 20	Rapport d'Activité Saison 2023/2024
10 h 15	Compte-rendu de gestion du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 Rapport du Commissaire aux comptes
10 h 30	Budget prévisionnel 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025
10 h 40	Vote des résolutions Questions inscrites à l'ordre du jour (Vote à main levée en ce qui concerne les questions inscrites à l'ordre du jour)
10 h 50	Table Ronde : Les ACCA : Rôle, responsabilités, sanctions ( <i>En présence de Maître Thomas BONZY - Avocat FNC</i> )
11 h 30	Allocution de Monsieur le Préfet
12 h 00	Clôture

# BILAN D'ACTIVITE 2023 / 2024

Le bilan d'activité est le fruit du travail collégial, Conseil d'Administration - Collaboratrices et Collaborateurs. 11 salariés (10.80 ETP) assurent le fonctionnement administratif et technique des missions dévolues à la Fédération.

SITUATION PERSONNEL PERMANENT FDC 66	
Saison cynégétique 2020/2021	12, 20 ETP
Saison cynégétique 2021/2022	11, 80 ETP
Saison cynégétique 2022/2023	10, 80 ETP
Saison cynégétique 2023/2024	10, 80 ETP

Depuis le 20 octobre et la disparition brutale de Madame Nathalie GILABERTE, le poste de Chargée de Mission Environnement n'a - pour l'instant - pas été pourvu.

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Le schéma 2023 / 2029 constitue - pour les chasseurs comme pour le grand public - un document de planification dont l'objectif est d'inscrire la chasse Départementale dans une perspective de gestion durable et responsable des espèces et de leurs habitats.

Ce document de 166 pages a fait l'objet de la consultation publique réglementaire et a été validé par Monsieur le Préfet le 3 septembre 2023.

12 enjeux y sont développés.

- La sécurité
- Les outils et supports de gestion des Espèces
- La gestion des Espèces
- La surveillance sanitaire
- La recherche du grand Gibier blessé
- L'équilibre Agro/Sylvo/Cynégétique
- L'indemnisation des dégâts de grand Gibier
- Les Habitats et la Biodiversité
- Les notions de Chasse Populaire et Démocratique
- La Formation
- La Communication
- La Chasse au cœur de la société

Outre les objectifs de gestion clairement définis, 148 dispositions réglementaires qui s'imposent aux chasseurs, aux groupements et Associations de chasse du Département.

**Financement** : Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental 66, FDC66

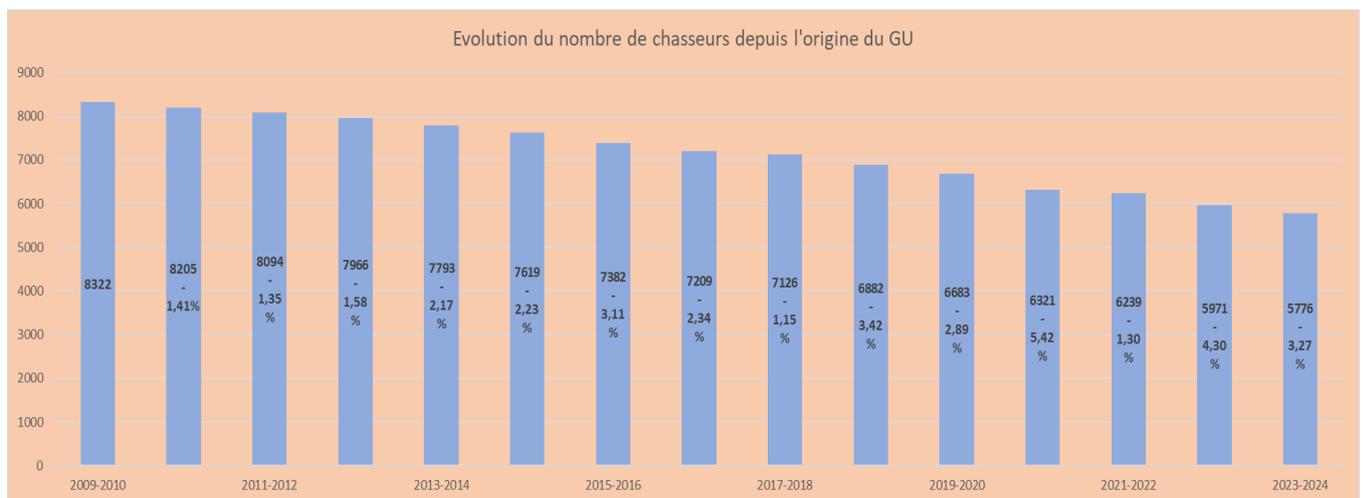
**Partenariat** : Acteurs cynégétiques, OFB, ONF, Chambre d'Agriculture, Associations Spécialisées, APN

# Validation du Permis de Chasser

## Validations 2023/2024

- Nombre de Validations 2023/2024 :  
Sur les 5776 validations enregistrées pour la saison 2023/2024, 2035 chasseurs ont opté pour le permis national, soit 35 % de nos chasseurs.

- Histogramme sur les 15 dernières années :  
Nous constatons une baisse de 31% des validations, depuis l'ouverture du Guichet Unique, à aujourd'hui. Cela représente 2546 chasseurs en moins.



- Histogramme sur les 4 dernières années :  
Cet histogramme, représente l'évolution des validations sur les quatre dernières saisons.

Moins 545 validations, ce qui représente pour notre fédération une baisse de 9%.

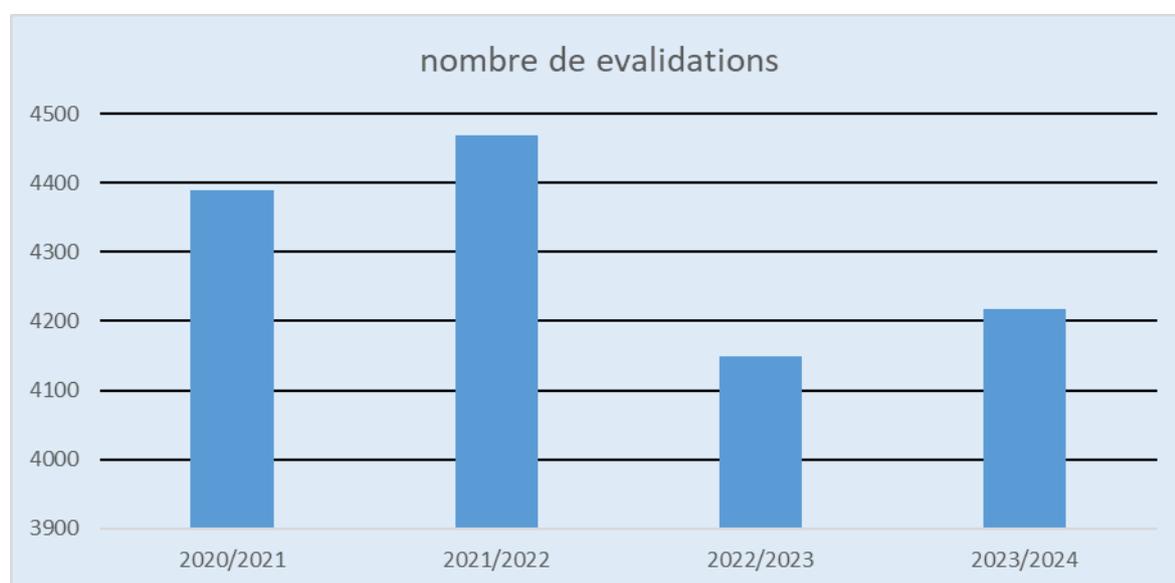


## Nouveau en ce qui concerne les validations en ligne :

Au 1<sup>er</sup> juin 2024, suite à la refonte des logiciels de la FNC, dont fait partie le logiciel Guichet Unique que nous utilisons pour établir les validations du permis de chasser ; l'évaluation se complexifie, avec l'obligation pour les chasseurs souhaitant faire leur validation sur internet de créer un compte chasseur sur notre site. Ainsi le chasseur validant, engage sa responsabilité personnelle concernant les informations renseignées.

Une fois ce compte créé, celui-ci pourra valider. En effet, l'évaluation, se met en conformité avec la plupart des sites marchands.

Pour des raisons évidentes de gestion des validations par carte à l'accueil, nous ne délivrerons plus directement d'évaluation. Afin de palier ce manque, un TPE, boîtier de carte bancaire, sera mis en place pour alimenter le compte de la Régie et permettre la délivrance immédiate, contre signature d'un devis, de la validation à l'accueil.



Baisse du recours à l'évaluation en 2022, liée au renforcement de la sécurité des achats en ligne (SECURICODE)

## Gestion des ACCA

Toutes les ACCA sont désormais à jour des dispositions prévues par les textes de 2020.

Durant cette saison cynégétique 2023/2024 la Fédération, qui a reçu une délégation de mission de service public en ce qui concerne les ACCA, a enregistré les décisions suivantes :

- 3 décisions de retrait de terres ont été prises par la FDC (3 oppositions cynégétiques)
- 3 décisions d'oppositions de conscience ont été prises par la FDC
- 2 décisions de réintégration de terres aux ACCA ont été prises par la FDC
- 1 dossier de réserve de chasse a été instruit et 1 demande est en cours de traitement à la FDC
- 1 décision de sanction.

A noter le partenariat étroit avec les services de la Préfecture - bureau des Associations -.

## Gestion des Plans de Chasse Grand Gibier

L'actuel plan de chasse triennal touche à sa fin et sera renouvelé - pour les 3 prochaines années - au cours du deuxième trimestre 2024.

A noter qu'au cours de la saison dernière, un réajustement des attributions a été réalisé à la demande de certains détenteurs de droits de chasse et pour répondre aux attentes du monde agricole.

Espèces soumises à Plan de Chasse	Attributions Triennal 2018/2021	Attributions Triennal 2021/2024	Complément d'Attribution 2022/2023	Complément d'Attribution 2023/2024	TOTAL Attributions Triennal 2021/2024
Cervidés (cerfs/biches)	5 798	5 934	5	298	6237
Isards	3 991	3 817	3	25	3845
Mouflons	2 006	1 961	10	24	1995
Chevreaux	10 230	10 451	137	372	10960
Daims	119	103	4	47	154

**Partenariat :** ONF, Communes Forestières, CRPF, Chambre d'Agriculture

## Accompagnement SIA

L'échéance de procédure de déclaration des armes (SIA) arrive à terme au 31 décembre 2024.

**Au 21 février 2024 :**

Nombre de personnes reçues par nos services du 01/07/2023 au 21/02/2024	109
Nombre d'armes déclarées du 01/07 au 21/02/2024	379
Nombre d'heures estimées pour traiter un dossier	30 min
Nombre d'heures estimées (traitement des dossiers en présence du chasseur + traitement téléphonique du 01/07 au 21/02/2024)	68
Total de personnes reçues depuis l'origine du SIA	617
Total d'armes déclarées depuis l'origine du SIA	2414
Nombre d'heures estimées (traitement des dossiers en présence du chasseur + traitement téléphonique)	573
RDV programmés semaines suivantes	3

La Fédération continuera à s'engager durant toute l'année 2024 pour aider et accompagner les chasseurs à finaliser leur déclaration.

A noter le partenariat étroit avec les services de la Préfecture - Bureau des Polices Administratives -.

## Les Formations

### Permis de Chasser

Bilan année 2023 :

- Examen nombre de candidats : 177
- Pourcentage Absentéisme : 4.5
- Nombre de Candidats reçus : 133
- Pourcentage de réussite : 75.

### Formation Décennale sécurité 2023-2024

COMMUNE	DATE	CANDIDATS
ANGOUSTRINE	17-nov-23	17
BAIXAS	30-janv-24	2
	20-févr-24	9
BANYULS SUR MER	04-déc-23	24
CAUDIES DE FENOUILLEDES	14-déc-23	17
LAROQUE DES ALBERES	16 novembre 23 – 18 h	25
	16 novembre 23 – 20 h	24
LES ANGLES	07-juil-23	16
OMS	07-déc-23	23
REYNES	22-nov-23	34
RIA SIRACH	12-juil-23	22
SAINT JEAN PLA DE CORTS	05-déc-23	40
SALSES LE CHÂTEAU	07-déc-23	20
	21-déc-23	24
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	14-déc-23	24
	<b>13</b>	<b>321</b>

Programmation des dates 2024, cliquer sur lien ci-après : <http://carnet.fdc66.fr/FormDecennale/>

### Autres Formations

NOM DE LA FORMATION	SESSIONS	CANDIDATS FORMES
EXAMEN INITIAL DU GIBIER du 05/10/2023 Prochaine formation prévue le 22/05/2024	2	15
CHASSE A L'ARC Prochaine formation le 22/05/2024 - Matin	1	0
FORMATION « ACCA » du 08/12/2023 Prochaine formation prévue le 08/06/2024	1	13
FORMATION PIEGEUR AGREE 20 et 21/03/2024	1	
CHASSE ACCOMPAGNEE 2 Prochaines formations prévues 27/03/2024 et 15/05/2024	2	11

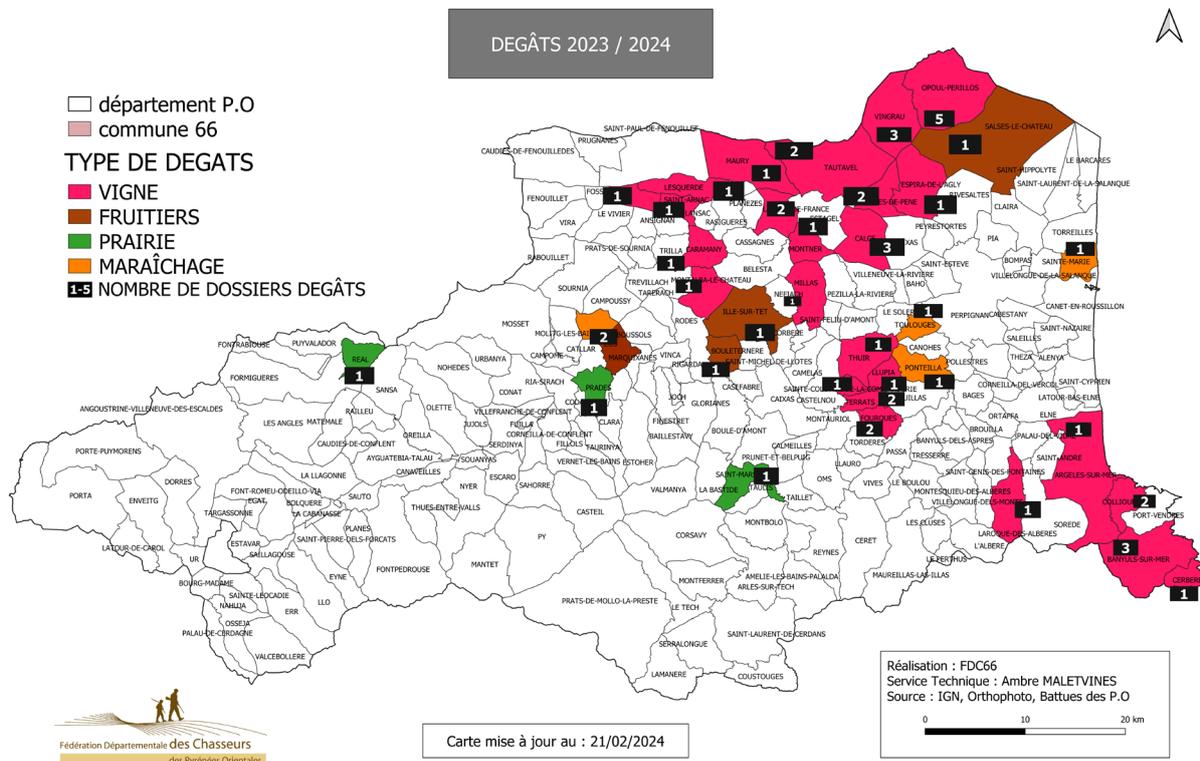
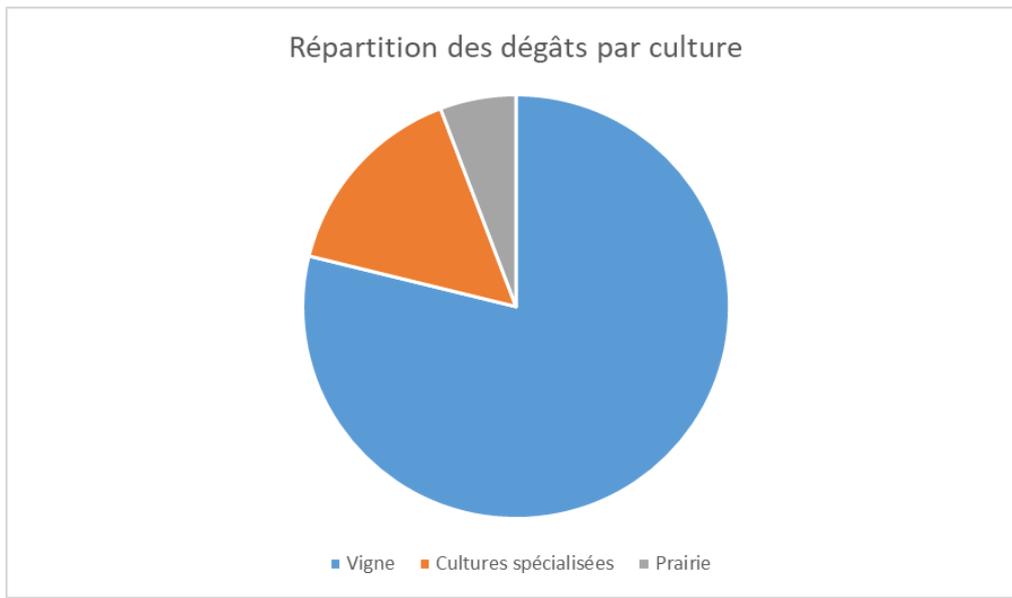
# SERVICES TECHNICO-ADMINISTRATIFS

## Dégâts de grand gibier

La commission dégâts s'est réunie à 4 reprises du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 21 février 2024.

52 dossiers dégâts ont été déposés sur cette même période, dont :

- 41 dossiers vigne => 79%
- 8 dossiers cultures spécialisées (amandes, maraîchage) => 15%
- 3 dossiers prairie => 6%



**Financement : FDC66 (au travers des cotisations des seuls Chasseurs)**

## **« Contentieux » examinés sur l'exercice 23-24**

Recours en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts de gibier :

- 1 dossier prairie de la saison 21-22 (Palau-de-Cerdagne)
- 3 dossiers de la saison 22-23 (deux dossiers vigne et un dossier prairie ; communes concernées : Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Bélesta, Ille-sur-Têt et Palau-de-Cerdagne).

Les deux dossiers vigne ont été réglés suite aux nouvelles propositions émises par la CDCFS – IDG.

Les deux dossiers prairie sont montés en Commission Nationale d'Indemnisation.

Renégociations « amiables » des propositions d'indemnisation :

- 2 dossiers de la saison 22-23 (1 dossier vigne et 1 dossier cultures spécialisées ; communes concernées : Opoul-Périllos et Néfiach)  
Accord sur une réduction des abattements.
- 2 dossiers cultures spécialisées de la saison 23-24 (Eus et Ille-sur-Têt)  
Propositions en cours à la date de rédaction du présent document.

Contentieux judiciaires toujours en cours :

- 2 dossiers cultures spécialisées de la saison 20-21 : dossiers « artichauts » (Alénça et Théza)
- 1 dossier vigne de la saison 20-21 : dossier « Caladroy » (Bélesta).

## **Prévention des Dégâts**

<b>TEMPS PASSE A LA PREVENTION DES DEGATS 28/02/2023 au 28/02/2024)</b>	
Clôtures électriques	81 heures
Clôtures pérennes	134 heures
Gestion des dossiers	405 heures
ESOD	84 heures
Petite Faune	3 heures
Grand Gibier	541 heures
Divers	65 heures

La prévention des dégâts constitue un élément complémentaire à la pression de chasse. Que ce soit en matière de médiation, de conseil ou d'accompagnement, la Fédération s'implique au plus près du terrain.

**Financement** : FDC66 (au travers des cotisations des seuls Chasseurs) / Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération sur le périmètre des communes adhérentes)

**Partenariat** : Chambre d'Agriculture

## Acquisition Foncière

Le 21/12/2023, une Convention de Gestion a été signée entre la FDC66 et la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage.

Cette Convention fait suite à l'achat - auprès de la SAFER - par la Fondation pour le compte de la FDC66 d'un parcellaire de 7 hectares 33 ares et 10 centiares sur la commune de SALSES LE CHATEAU.

Au travers de cette convention la Fédération s'engage à gérer ladite propriété par le biais d'un plan de gestion global (entretien des habitats, assurer la surveillance et la promotion du site).

Dans un souci de cohérence une convention de gestion a été signée entre la Fédération et le Conservatoire des Espaces Naturels ; protéger les habitats de la faune sauvage et faire connaître au plus grand nombre l'importance de la conservation des milieux pour une meilleure conservation des espèces étant des priorités communes.

**Financement** : Fondation pour la Protection des habitats de la Faune sauvage / Conseil Régional Occitanie / Conseil Départemental 66 / Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse / FDC66

**Partenariat** : Syndicat RIVAGE / Conservatoire du Littoral / SAFER

## PAPEG 2 : Plan d'Actions en faveur de la Perdrix grise de montagne

Ce dossier fait suite au programme PAPEG 1 qui avait débuté en mai 2021 et a été clôturé le 1<sup>er</sup> Mai 2022.

Dans le cadre du programme PAPEG 2 qui est en cours de réalisation, des financements ont été sollicités auprès de « l'ECO-CONTRIBUTION », permettant ainsi de poursuivre nos opérations notamment par l'identification de deux actions principales :

- La restauration des habitats en faveur de cette espèce
- L'amélioration des connaissances de l'espèce et l'adaptation des pratiques de gestion.

C'est grâce à une meilleure organisation et coordination des comptages alliées à la collecte et l'analyse hebdomadaire des données de prélèvements que cette seconde opération a consolidé nos arguments permettant ainsi de renforcer nos connaissances et d'adapter les possibilités des prélèvements.

A travers cette consolidation du plan de gestion, nous avons pu faire face aux attaques des arrêtés préfectoraux par l'association ONE VOICE, en y présentant des éléments solides et structurés nous permettant de gagner devant le tribunal administratif de Montpellier.

**Financement** : OFB / FNC (Fonds Eco Contribution)

**Partenariat** : ONF et ACCA territorialement Concernées

## AGRIFAUNE

Le renouvellement de la convention de partenariat entre l'OFB et la FDC66 dans le cadre du programme « Agrifaune » a pour objectif de dynamiser et pérenniser les échanges entre acteurs du monde cynégétique, pastoral et forestier, et l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) dans l'intérêt de la préservation des habitats de Galliformes de Montagne (ouverture de milieux, diagnostics...).

**Financement** : OFB

**Partenariat** : OFB, OGM, Associations Pastorales et Forestières, Groupements pastoraux

## **PAPER 1 : Plan d'Actions en faveur de la Perdrix Rouge**

Ce programme qui s'inscrit dans les actions prioritaires du SDGC 2023/2029 a fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre de l'Eco-Contribution.

Ce projet, qui démarrera début Juin 2024 pour une première période d'un an, sera par la suite prolongé.

Le premier volet de ce projet doit permettre de réaliser un diagnostic fondé à partir de données bibliographiques, de traitements cartographiques ainsi que d'une enquête auprès des sociétés de chasse sur la connaissance de l'espèce et de ses habitats. Il doit également contribuer à la détermination des objectifs et enjeux afin d'aboutir à la rédaction d'un plan d'action départemental en faveur de cette espèce.

3 axes principaux ont été identifiés :

- L'amélioration des connaissances (statut de l'espèce)
- La conservation et l'aménagement des habitats
- Les conditions d'exploitation de la ressource naturelle par la chasse.

Ce programme nécessitera un investissement et une mobilisation de l'ensemble des acteurs cynégétiques locaux afin d'aboutir à la rédaction de ce plan d'actions départemental, partagé avec les principaux partenaires concernés pour la mise en œuvre d'une gestion conservatoire de cette espèce.

**Financement** : OFB / FNC (*Fonds Eco Contribution en cours d'instruction*)

**Partenariat** : ACCA, AICA, Chasses Privées (*en conformité avec les dispositions du SDGC*)

## **Trame Verte et Bleue (TVB)**

**Définition** : La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie.

Cette démarche inscrit la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à améliorer notre cadre de vie.

**Les principales actions réalisées sur l'année 2023 sont :**

1) **Développer des échanges et de la concertation pour la mise en œuvre de bonnes pratiques agro-environnementales (calendrier et méthodes)**. Ces travaux sont de 3 nature différentes : des partenariats anciens avec nos structures de chasse, des sollicitations extérieures de structures et d'associations diverses et un volet pédagogique développé avec l'IUT de Perpignan et les écoles.

2) **Inciter à la mise en œuvre de parcelles faunistiques d'espaces de biodiversité et de démarches favorables à la petite faune dans les parcelles agricoles**. La préservation d'espaces végétalisés comme les haies complète cet axe de travail.

3) **Mise à disposition de semences et d'associations végétales** pour répondre aux demandes et aux besoins des différents partenaires.

Durant cette période, 40 gestionnaires (ACCA, mairies, agriculteurs, associations diverses) ont été rencontrés.

Parmi ces 40 gestionnaires, on compte :

**23 partenariats** (avec mise à disposition de semences sans financement direct, conseils sur les bonnes pratiques...)

**15 échanges techniques** sur des préconisations de végétaux favorables à la biodiversité et aux pollinisateurs.

Différents types de milieux sont concernés : espaces agricoles, espaces urbains et périurbains, espaces à re-végétaliser et de façon récente question sur la désimperméabilisation ainsi que sur le dégoudronnage.

**2 contrats biodiversité** (GAEC La Mattete en Capcir et 1 Agriculteur en Plaine du Roussillon avec signature d'un contrat et financement direct ; fonds FDC et/ou écocontribution).

### **Financement :**

Dans les financements Trame Verte et Bleue (TVB), 2 secteurs ont été identifiés :

- Un en montagne (19 communes)
- Un en plaine (34 communes)

Pour un total de : 53 communes.

Sur les 23 partenariats, 15 ont réalisé des aménagements en faveur des insectes pollinisateurs et de la petite faune.

Les **principaux aménagements** sur la Trame verte (restauration des milieux ouverts) sont :

- **Des cultures agro-environnementales annuelles ou pérennes :**
  - Agriculteur Canohès, culture d'avoine blanche,
  - 6 ACCA en Cerdagne,
  - ACCA de Clairà et Association des Moulins ; expérimentation de bandes de céréales,
  - Agriculteur à Théza, culture de céréales,
  - Association Cœur de Vie, culture mélange mellifère,
  - ACCA d'Elne,
  - Agriculteur à Vingrau ; culture phacélie, céréales,
  - Agriculteur à Espira de l'Agly, culture de trèfle souterrain,
  - Agriculteur à Vingrau, culture de sainfoin.

Divers évènements ont été organisés comme des animations de plantation avec les scolaires (2 écoles d'Elne – classes CP) qui ont mobilisé 40 participants (02/2023) ; atelier semis/plantation au Jardin des Blés à Clairà avec l'IUT de Perpignan (11/2023) qui a mobilisé 25 participants

**Financement** : Europe, Etat, Conseil Régional Occitanie

**Partenariat** : Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, Agence de l'Eau Adour / Garonne

## Un exemple de réalisation dans le cadre de la TVB :

Les travaux réalisés sur la commune d'Opoul concernent des parcelles qui présentaient un intérêt pour la petite faune et la biodiversité (zones anciennement entretenues par l'association de chasse locale, zones accessibles par des chemins pour les engins, zones d'intérêt pour la mairie en matière de prévention d'incendie ...).

Nous avons discuté avec nos partenaires, notamment le Conservatoire des Espaces Naturels, pour cibler des travaux intéressants à faire selon chaque type de parcelle (environ 7 ha au total).

La mairie a pris en charge la consultation avec les propriétaires des parcelles pour leur proposer une convention de mise à disposition de foncier non bâti à vocation environnementale (durée de 5 ans maximum renouvelable).

Pour préciser la nature de ces travaux, voici le détail des interventions qui ont eu lieu (pour rappel, les travaux se sont déroulés du 21/02 au 24/02 inclus) :

- a. **En zone de garrigue ouverte non cultivée** : a été réalisé un débroussaillage par gyrobroyage des vestiges de végétaux brûlés et de la végétation restante arbustive pour favoriser le retour au stade de pelouse calcicole.
- b. **Sur les parcelles anciennement cultivées** : le fort dénivelé issu des travaux d'arrachage des vignes a été estompé grâce à l'utilisation d'une lame de nivelage.
- c. **Sur les parcelles anciennement entretenues par l'ACCA d'Opoul** : réalisation d'un nivellement de bordures et ripage superficiel pour en faciliter l'entretien ultérieur.
- d. **Sur les parcelles en friche issues de l'arrachage viticole récent** : du gyrobroyage plus ripage pour un travail du sol superficiel ont été réalisés.

Les objectifs de ces aménagements sont multiples :

- Eviter la fermeture des milieux par la végétalisation spontanée
- Favoriser les continuités écologiques et la biodiversité inféodée à ces habitats
- Contribuer à prévenir et limiter le risque de potentiels futurs incendies ou limiter leur propagation.

Nous développerons également une concertation avec les partenaires de ce projet pour une réflexion sur l'entretien de ces parcelles (gyrobroyage, pâturage, travail du sol...). Il nous semble également important de mettre en avant les différentes retenues d'eau et puits qui contiennent une grande quantité d'eau encore aujourd'hui.

## **Plan d'actions Lapin**

**Constat** : Au travers des contentieux engagés par nos opposants la classification des espèces constitue la « base de lancement » de toutes les attaques juridiques.

Le lapin ne déroge pas à la règle !

Pour pérenniser sa chasse il est primordial de mettre en œuvre des mesures de gestion compatibles avec cette classification. Notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été rédigé en ce sens et prend en compte toutes les spécificités territoriales.

- Territoires sur lesquels le lapin occasionne des dégâts
- Territoires sur lesquels les lapins sont en faibles effectifs.

Le projet privilégie les territoires sur lesquels les lapins sont en faibles effectifs et sur lesquels il n'y a aucun risque de dégâts.

### 3 objectifs prédominant :

- Reconquérir nos adhérents chasseurs de lapins
- Renforcer les populations de lapins de garenne là où l'espèce est en faible effectif
- Eviter toute situation conflictuelle avec le monde agricole.

Le premier travail sera de créer des UG au niveau du département (s'appuyer sur les techniciens). A l'intérieur de ces Unités de Gestion seront ciblés des territoires volontaires. Au sein de ces derniers, des mesures de gestion spécifiques à l'espèce seront établies sur un zonage de 80 à 100 ha.

Au-delà de la volonté des détenteurs de droits de chasse, nous devons garder à l'esprit que seul l'intérêt territorial prime (aucun risque de dégâts, biotope favorable...).

**Financement** : OFB / FNC (*Fonds Eco Contribution en cours d'instruction*)

**Partenariat** : ACCA, AICA, Chasses Privées (en conformité avec les dispositions du SDGC)

## Hirondelles et Biodiversité

**Objectif** : Ralentir la chute du nombre d'hirondelles rustiques et hirondelles de fenêtre.

### **Actions :**

- Sensibilisation du grand public et dans les écoles
- Accompagnement du grand public pour le recensement des hirondelles via le site
- Installation de nichoirs sur les bâtiments municipaux déjà occupés par une colonie
- Installation de bacs à boue ou de points d'eau pour inciter la fabrication des nids
- Créer et/ou maintenir des roselières, mares et zones marécageuses.

La FDC conduit les actions de suivis scientifiques participatifs et d'animations à l'échelle de leur territoire. Elles se charge d'effectuer la promotion de l'opération et d'entretenir des liens privilégiés avec les adhérents, les usagers, les collectivités, etc. Mais aussi initier des nouveaux partenariats avec les communes, les écoles, les associations naturalistes...

**Financement** : FNC, *Trame Verte et Bleu pour partie*

**Partenariat** : FNC, Mairies, ACCA, Arbre et Paysage

## Interventions et Animations scolaires

### **Opération SENSIBILIS'HAIE**

Déroulé d'une journée de sensibilisation :

- **Accueil des enfants** le matin et l'après-midi par Arbre et Paysage 66 (AP 66) et par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC 66). Présentation par classe de la demi-journée. Deux ateliers étaient proposés aux enfants :
  - **Atelier de plantation** organisé par AP 66 avec les plants financés par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
  - **Atelier biodiversité de sensibilisation du vivant** (zones humides, insectes pollinisateurs, changement climatique avec la résilience des écosystèmes et identification visuelle des oiseaux) organisé par la FDC 66. Présentation également de la structure.

- **Retour des enfants** sur la demi-journée (leurs avis et leurs ressentis).
  - **Distribution** d'un pommier sauvage, d'un crayon à papier (avec graines de sapins à planter à l'intérieur) et d'une ecocup à chaque élève sensibilisé.

**Bilan de nos actions réalisées :**

Ecole	Nb de Classes	Niveaux	Nb d'élèves	Nb d'arbres plantés par les enfants	Nb d'arbres plantés par les services techniques de la commune
Saint Génis des Fontaines	2	CM1/CM2-CE2/CM1	54 (28+23)	200	280
Elne	2	CM1/CM2	45 (22+23)	200	280
Canohès	2	CM2/CM1	54 (24+29)	200	280
Saint Paul de Fenouillet	2	CM1/CM2	45 (22+23)	200	280
			198		

**Financement** : FNC, Trame Verte et Bleue pour partie  
**Partenariat** : Mairies, Ecoles, ACCA, Arbre et Paysage

## Bilan des prélèvements

### Sangliers

MI-SAISON	MODE DE CHASSE	TABLEAU		
		Année N 2023- 2024	N-1 2022- 2023	N-2 2021- 2022
1 <sup>er</sup> juin au 14 août	Affût	264	338	298
1 <sup>er</sup> juin au 14 août	Battue	244	318	361
15 août au 31 octobre	Battue	3048	3197	3427
TOTAL	Approche, Affût, Battue	3556	3853	4086

### Petit Gibier / migrateurs / Gibier d'eau

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de carnets distribués	6 821	6 744	6 684
Nombre de carnets retournés	4 858	4 039	4 041
Nombre de carnets saisis par les ACCA/AICA/chasses privées	722	668	666
Nombre de carnets saisis par la FDC	4 136	3 371	3 375

Nb. de gibiers prélevés par espèce et par saison	2020-2021	2021-2022	2022-2023
1 Grive musicienne	19 207	6 838	9 755
2 Pigeon ramier	4 545	3 060	4 508
3 <b>Perdrix rouge</b>	<b>2 099</b>	<b>2 119</b>	<b>2 129</b>
4 Faisan commun	2 026	2 185	1 693
5 Lapin de garenne	1 026	1 177	1 079
6 Merle noir	666	807	1 029
7 <b>Lièvre</b>	<b>963</b>	<b>852</b>	<b>934</b>
8 <b>Bécasse des bois</b>	<b>488</b>	<b>431</b>	<b>604</b>
9 Grive mauvis	1 514	432	598
10 Canard colvert	567	426	529
11 Caille des blés	331	592	342
12 Tourterelle turque	601	292	304
13 Grive draine	302	376	276
14 Sarcelle d'hiver	63	224	261
15 Etourneau sansonnet	208	156	156
16 Bécassine des marais	53	49	140
17 Sanglier (hors battue)	148	132	139
18 Grive litorne	47	38	124
19 Corneille noire	10	97	64
20 Pigeon biset	27	21	51
21 Ragondin			47
22 Renard roux			44
23 Canard souchet			42
24 Pigeon colombin			28

Nb. de gibiers prélevés par espèce et par saison	2020-2021	2021-2022	2022-2023
25 Bécassine sourde			26
26 Canard chipeau			24
- Foulque macroule			24
28 Canard pilet			23
29 Pie bavarde			22
30 Poule d'eau			21
31 Pluvier argenté			20
- Vanneau huppé			20
33 Geai des chênes			19
34 Chevalier aboyeur			12
35 Canard siffleur			10
- Courlis corlieu			10
37 Alouette des champs			7
- Fuligule milouin			7
39 Martre des pins			6
40 Corbeau freux			3
41 Nette rousse			2
- Pluvier doré			2
- Râle d'eau			2
- Sarcelle d'été			2
45 Barge rousse			1
- Combattant varié			1
- Fuligule morillon			1
- Huîtrier pie			1
- Vison d'Amérique			1

### Perdrix Grises de Montagne

Dans la logique du plan de gestion intégré au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, la CDCFS du 4 septembre 2023 a validé - à l'unanimité - les quotas de prélèvements par UG et au niveau départemental.

<b>QUOTAS / PRELEVEMENTS PAR UNITES DE GESTION –SAISON 2023/2024</b>			
Unités de Gestion	Quota	Quota – 5%	Prélèvements
Canigou	<b>78</b>	<b>74</b>	<b>19</b>
Carlit – Campcardos – La Calme	<b>123</b>	<b>117</b>	<b>66</b>
Madres – Peric Galbe	<b>101</b>	<b>96</b>	<b>21</b>
Puigmal - Carança	<b>129</b>	<b>123</b>	<b>72</b>
<b>QUOTAS / PRELEVEMENT DEPARTEMENTAUX</b>			
Quota Départemental	<b>431</b>		
Quota Départemental – 5%	<b>410</b>		
Prélèvement Départemental	<b>178</b>		

## Recensements / Comptages

### Comptages lagomorphes 2023

Claira, Corbère, Espira de l'Agly, Fourques, Rodès, Saint Féliu d'Avall, Saint Hippolyte, Torreilles

### Comptages lagomorphes février et mars 2024 en cours de réalisation

Calce, Claira, Corbère, Espira de l'Agly, Fourques, Rodés, Saint Féliu d'Avall, Saint Hippolyte, Torreilles

### Grand Gibier soumis à plan de chasse

Programmation Comptages 1 <sup>er</sup> Semestre 2024		
CERVIDES		
Date	Secteur	Rattrapage
9, 10, 11 Avril	Carlit	16, 17, 18 Avril
23, 24, 25 Avril	Capcir	30 Avril, 1 <sup>er</sup> et 2 Mai
MOUFLONS / CERVIDES		
29 Mars	Tres Estelles	Non
20 Avril	Madres	Non

### Autres Espèces

Suivi	Nb Jours réalisés	Jours prévus	Résultats
Palombe (comptage et baguage)	14	25	- Suivi de l'abondance sur la plaine du Roussillon - 0 palombes baguées : pas de site favorable (sécheresse)
Palombe (étude ouverture anticipée)	0	4	Pas encore réalisé
Bécasse (comptage et baguage)	5	10	- Suivi de l'indice nocturne d'abondance - 8 bécasses baguées
Caille (comptage et baguage)	11	15	- Suivi de l'abondance des mâles chanteurs - 42 cailles baguées
Caille (reprise du réseau national de baguage)	25	?	En cours de réalisation
Suivi STOC Tourreze (bagueage)	2	4	- Suivi ornithologique mesure d'accompagnement - 30 individus capturés de 10 espèces différentes
Migration passereaux Canet	20	21	- Suivi des passereaux migrateurs - 926 individus capturés de 49 espèces différentes Dont : - Merle noir : 29 individus - Grive musicienne : 14 individus
Suivi STOC Sagne d'Opoul (comptage et baguage)	4	6	- Suivi de l'abondance des espèces nicheuses en roselière (STOC) - 35 individus capturés de 4 espèces différentes

**Financement** : OFB / FNC (Fonds Eco Contribution Dossier CYNObS)

**Partenariat** : ACCA, AICA, Chasses Privées (en conformité avec les dispositions du SDGC)

## Réseau Sanitaire

Sur la campagne 2023 / 2024, les services de la Fédération ont fait réaliser 2 autopsies dans le cadre du réseau SAGIR, par le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires ou des laboratoires nationaux spécialisés.

ESPECES	Dates	SECTEUR						
			RHDV2 VHD	Pneumonie vermineuse	Strongylose	Petite Douve	Escherichia Coli	Brucellose
1 Lièvre	Novembre 2023	Cabestany						Négatif
1 Lièvre	Novembre 2023	Angoustrine				Positif		

Comme les saisons précédentes, la grippe aviaire et la peste porcine africaine (PPA) ont fait l'objet d'une large information au travers de notre actualité hebdomadaire transmise à l'ensemble des présidents et adhérents.

Les Analyses réalisées cette saison dans le cadre du réseau confirment l'intérêt et l'implication du monde de la chasse dans la surveillance sanitaire de la faune sauvage mais également le rôle incontestable des chasseurs en tant que sentinelles de la nature.

De nombreux Isards présentant des signes de Kerato-Conjonctivite ont été observés et signalés, dans le courant de l'été et en début d'hiver, notamment sur les massifs du Carlit, du Campcardos et des Camporeils, Malgré tout, les cas de mortalité sont restés relativement peu importants et très localisés.

Quelques cas de jeunes sangliers présentant des signes de Gales ont également été signalés dans certains secteurs du département, notamment dans les Fenouillèdes.

## Valorisation de la venaison

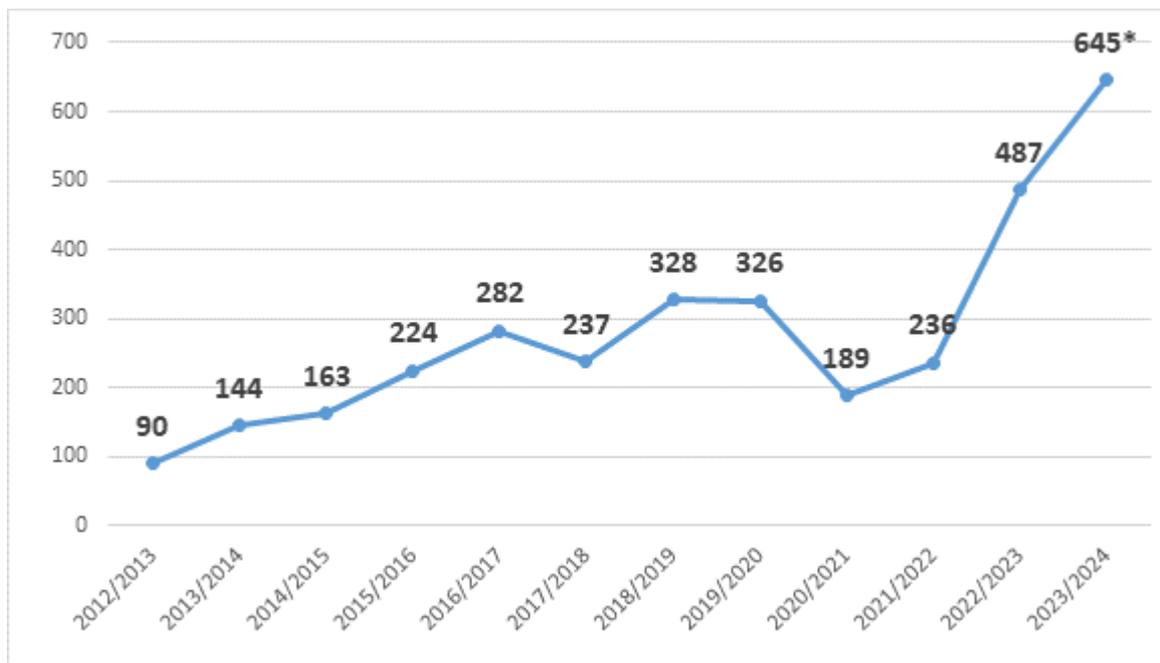
Les 7, 8, 9 décembre 2023, l'opération « Découverte et valorisation de la viande de gibier » co-organisée par la FDC66 et les Ets GUASCH a rencontré un franc succès. 27 restaurateurs Perpignanais ont ainsi pu faire découvrir différents mets à base de gibier à une nombreuse affluence.

### **Bilan filière valorisation de la venaison saison 2023/2024**

36 adhérents à la filière venaison : 31 ACCA, 1 chasse privée affiliée, 3 structures commerciales et l'association des Louvetiers.

La saison 2023/2024 aura été marquée par :

- Une forte demande en gibier par les Etablissements Guasch
- Un gros effort sur le nombre de chevreuils déposés cette année avec 57 carcasses contre une dizaine les années précédentes
- Un début de saison complexe en matière de dépôts (températures anormalement élevées).



**Fig.1 :** Evolution du nombre de dépôts (toutes espèces confondues) depuis le lancement de la filière

\* Nombre de carcasses 2023/2024 : Point réalisé au 15/02/2024 (d'autres carcasses ont été déposées depuis)

L'augmentation des saisies réalisées cette année est regrettable. Les températures de début de saison n'ont pas facilité la démarche. Malgré les efforts d'information les souillures d'origines digestive restent la première cause de saisie totale.

Espèce	Carcasses déposées	Saisies partielles	Saisies totales	% de saisies / dépôts
Chevreuril	57	6	6	21%
Cerf	245	31	32	26%
Sanglier	343	17	46	18%
<b>TOTAL</b>	645	54	84	<b>21.6%</b>

**Fig.2 :** Détails des saisies réalisées pour la saison 2023/2024

Conscients des difficultés rencontrées sur le terrain pour respecter la charte qualité, il est tout de même regrettable de constater que **75 % des saisies totales pourraient être évitées...**

**Motifs des saisies totales :**

- Infiltration hémorragique : 11
- Souillure d'origine digestive et autres que liées au contenu digestif : 52
- Putréfaction : 10
- Hypodermose : 6
- Lymphadénite : 1
- Carcasses présentant des critères anormaux (abcès, odeur, couleur...) : 5

## Communication

Pour information : La page Facebook de la Fédération a subi une forme « d'attaque » non identifiée qui a eu pour résultat que les identifiants de connexion ont été détournés. Il ne nous a plus été possible de se connecter et de publier sur notre page à partir du mois de juillet 2023. Nous avons sollicité Facebook et essayé plusieurs tentatives pour s'identifier à nouveau. Rien n'y a fait.

Nous n'avons pas eu à déplorer de fausses publications sur cette page et aucune publication n'est apparue depuis. Nous avons donc recréé une page et un nouveau compte de modérateur. Nous refaisons depuis la reconquête de nos 1700 abonnés pour les réorienter vers la nouvelle page. **FACEBOOK.**

<b>FACEBOOK</b>	1700 abonnés potentiels	84% H - 16% F	Audience > 15200 personnes touchées depuis la création de la nouvelle page en Novembre 2023  (Les statistiques de l'ancienne page sont inaccessibles mais au total nous pouvons tabler sur au moins 25.000 personnes touchées en 2023)	2 meilleurs audiences : 1/ lancement de l'opération Venaison = 3684 personnes touchées 2/ News#117 - Petit gibier = 1010 personnes touchées
<b>X (nouveau TWITTER)</b>	872 abonnés		Audience > 2711 personnes touchées	Meilleure score = « <i>programme opération venaison</i> » = 688 personnes touchées
<b>PUBLICATIONS GÉNÉRALES</b>	5 newsletters 5 communiqués réseaux			
<b>OPÉRATION SPÉCIALE VENAISON</b>	> Création d'1 publireportage dans l'indépendant  > Création et diffusion du dossier de presse de l'opération  > Création des 2 encarts publicitaires  > Création des QR Code de réservation	27 publications Facebook  3 «réels vidéos» Facebook  13 publications X-Twitter		
<b>YOUTUBE</b>	788 abonnés	Audience sur la période > 13900 spectateurs	Audience totale > 275500 spectateurs	

**PARTIE FINANCIERE**  
**COMPTE DE RESULTAT / BILAN**

# In Extenso

Association

## FEDERATION DES CHASSEURS DES PO

Présentation de vos principaux indicateurs financiers



Expertise  
comptable



Juridique



Conseil social



Paie



Conseil  
en création



Audit

Association FEDERATION DES CHASSEURS DES PO  
ACTIVITES DE CLUB DE SPORTS CHASSEURS

**In Extenso**

## Analyse de votre activité

ACTIVITES DE CLUB DE SPORTS CHASSEURS

## Ressources associatives

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	379 528 €	446 768 €	-15,1% ⚡
Cotisations des adhérents	915 733 €	928 106 €	-1,3% →
Utilisations des fonds dédiés Eco contribution	23 357 €	40 774 €	-42,7% ⚡
<b>Total des ressources</b>	<b>1 318 618 €</b>	<b>1 415 648 €</b>	<b>-6,9% 😞</b>

Subvention obtenus :

	N	N-1
Subvention autres qu'éco contribution :	144 669€	115 492€
Biodiversité : éco-contribution :	114 907€	211 324€
Perequation : 73 K€, Cplt reforme 23K€ et Compensation permis 24K€ = IDEM N-1		
<u>Cotisation des adhérents</u> :	cot solidarité territoire 40 €/timbres federale	

## Activité globale

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Ressources associatives	1 318 618 €	1 415 648 €	-6,9% 😞
Ventes de marchandises	7 191 €	9 314 €	-22,8% ⚡
Production vendue Plan de chasse (bracelets)	181 349 €	179 891 €	+0,8% →
Prestations vendues	118 789 €	153 153 €	-22,4% ⚡
<b>Activité globale</b>	<b>1 625 947 €</b>	<b>1 758 006 €</b>	<b>-7,5% 😞</b>

Ventes de marchandises :  
Baisse de la revente de semences  
Hausse des ventes de sac venaison  
Prestation vendu  
En N-1 convention ragondin : 20 K€  
Contribution territoriale des ACCAS : - 14K€

## Charges externes (Détail)

	2022/2023	2021/2022	Évolution	
Fournitures consommables <small>Carnet de battue + 10K€</small>	90 625 €	78 152 €	+12 473 €	+16%
Locations, Charges locatives	38 834 €	39 683 €	-849 €	-2,1%
Entretien, Réparations <small>Entretien chambre froide + elec du siege</small>	53 569 €	38 546 €	+15 023 €	+39%
Primes d'assurance	19 587 €	18 321 €	+1 266 €	+6,9%
Personnel extérieur	0 €	1 137 €	-1 137 €	
Intermédiaires et honoraires	48 335 €	54 939 €	-6 604 €	-12%
Informations et communications	61 783 €	44 888 €	+16 895 €	+37,6%
Transports	72 €	50 €	+22 €	+44%
Déplacements, Réception	56 595 €	50 338 €	+6 257 €	+12,4%
Frais postaux, Télécom.	22 744 €	23 547 €	-803 €	-3,4%
Frais bancaires	4 596 €	4 736 €	-140 €	-3%
Autres services extérieurs	25 209 €	22 151 €	+3 058 €	+13,8%
<b>TOTAL</b>	<b>421 947 €</b>	<b>376 489 €</b>	<b>+45 458 €</b>	<b>+12,1%</b>

## Points sensibles

	2022/2023	2021/2022	Évolution	
Indemnités dégâts	137 863 €	123 760 €	+14 103 €	+11,4%
Achats d'études prestations de ser	45 978 €	107 565 €	-61 587 €	-57,3%
Achats plan de chasse+marqua	28 084 €	24 115 €	+3 969 €	+16,5%
Achats divers chantier+pieges	11 851 €	14 262 €	-2 411 €	-16,9%
Subventions accordées (cloture)	69 496 €	41 554 €	+27 942 €	+67,2%

## Eco-contribution

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Achats etudes prest de service	0 €	77 295 €	
Petit équipement	11 576 €	3 759 €	+208%
Frais de déplacement	290 €	3 731 €	-92,2%
Salaires	16 185 €	84 249 €	-80,8%
Charges sociales	2 366 €	12 637 €	-81,3%
Fonds dédiés - Restant à réaliser	58 968 €	23 357 €	+152,5%
Suvention biodiversité	-66 027 €	-164 178 €	+59,8%
Report de fonds dédiés N-1	-23 357 €	-40 851 €	+42,8%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## Synthèse des charges de personnel

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Salaires bruts	468 673 €	469 659 €	-986 € -0,2%
Charges sociales	227 739 €	214 724 €	+13 015 € +6,1%
Taux de charges sociales	48,59%	45,72%	+2,9
Autres charges du personnel	15 163 €	3 174 €	+11 989 € +377,7%
Intérimaires	0 €	1 137 €	-1 137 €

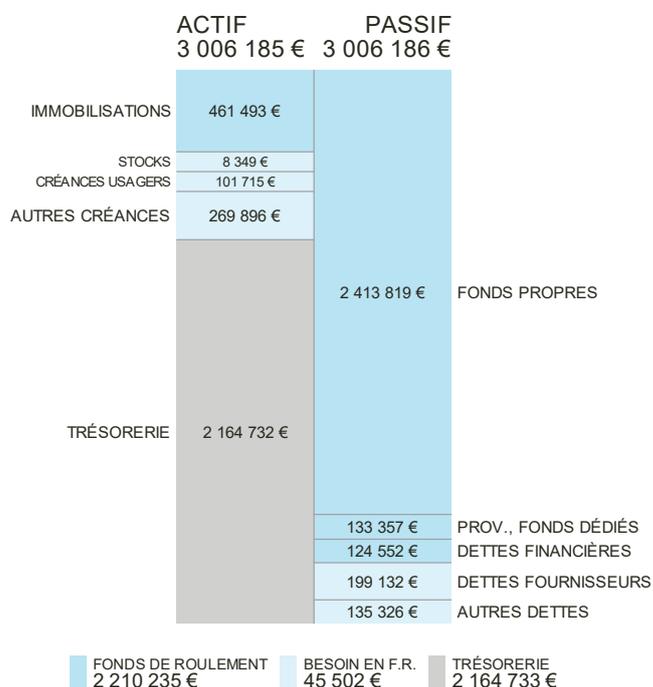
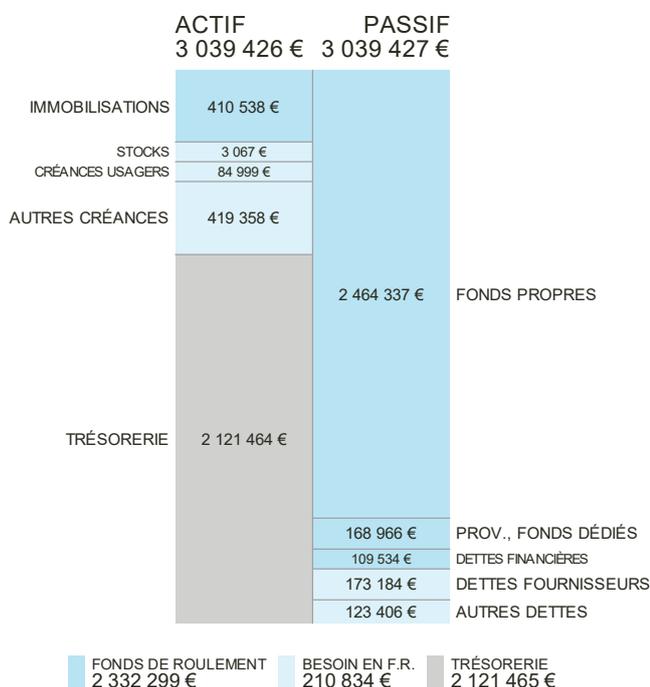
autres charges de perso : Prime Pvr d'achat 13K€  
MSA : paiement de la formation et de la TA

## Résultat de l'exercice



## Bilan au 30/06/2023

## Bilan au 30/06/2022



**PARTIE FINANCIERE**  
**BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025**

# BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025

Pour la période 2023-2024, nous avons établi un prévisionnel à l'équilibre, de 1 723 197 €.

Le budget 2024-2025, s'équilibre pour 1 748 221 €,

En effet certains postes de charges, bénéficient d'une augmentation à laquelle nous ne pouvons pas nous substituer, suite à l'inflation du prix de l'énergie, nombre de nos fournisseurs ont augmenté leurs tarifs. Nous devons également rester prudents, face à des indemnités de dégâts, patentes auprès des différentes juridictions, le renouvellement d'une partie de notre flotte de véhicules, et l'acquisition d'un kit de formation, pour pouvoir organiser de nouvelles « formations sécurité ». La baisse de 3% des validations de permis est incluse.

Au travers du « plan d'accompagnement financier de l'Etat sur l'indemnisation des dégâts », outre le fait d'avoir pu maintenir un budget équilibré, nous avons baissé les charges qui incombent à nos adhérents.

LES RECETTES ATTENDUES		
<b>TIMBRES</b>	Timbre fédéral Standard	103,09 €
	Temporaire 9 jours	51,55 €
	Temporaire 3 jours	25,78 €
<b>ADHÉSION TERRITORIALE</b>		200 €
<b>VALIDATION DEPARTEMENTALE TOUT GIBIER</b>	En attente de l'arrêté ministériel relatif à la redevance cynégétique et de la validation des tarifs, lors de l'AG de la FNC.	166,16 €
<b>VALIDATION NATIONALE TOUT GIBIER</b>		222,05 €
<b>CONTRIBUTION TERRITORIALE SOLIDAIRE DEPARTEMENTALE (CTSD)</b>	Révision du montant à la baisse. A charge de tout chasseur adhérent ou invité titulaire d'une Validation. A verser au détenteur du droit de chasse, contre le CPU.	30 €
<b>CONTRIBUTION TERRITORIALE RESPONSABLE DEPARTEMENTALE (CTRD)</b>		200€ MIN 1000€ MAXI
<b>BRACELETS PLAN DE CHASSE</b>	Retour à la remise de 40% sur le plan triennal (2024-2027)	Application abattement 40%
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE INDIVIDUELLE = Tarif Assurance</b>		<b>inchangé</b>